

STAGES D'OBSERVATION EN TROISIÈME ET SECONDE : UNE SEULE SOLUTION, L'ABROGATION

LA CGT ÉDUC' ACTION COMMUNIQUE...

La mort d'un élève de 15 ans, vendredi 17 avril, a remis en lumière la dangerosité que représentent, pour les élèves, les stages en entreprise. Ce n'est pas un « fait divers » isolé, mais bien la conséquence que d'une part, **l'entreprise** (poussée par une logique de rentabilité), **n'est pas un lieu de formation initiale et qu'elle peut s'avérer dangereuse, et que d'autre part, l'encadrement et les garde-fous institutionnels ne sont pas suffisants.**

C'est dans ce contexte, **par voie de presse et sans concertation avec les organisations syndicales**, que le ministre de l'Éducation nationale (après une 1^{ère} intervention de S.Roubache dont ce n'est pas le périmètre d'intervention...) vient de s'exprimer sur **de possibles (et très flous) aménagements** de ces stages d'observation. Pour lui, ils sont « *un élément déterminant d'égalité des chances pour faire découvrir des métiers à des jeunes qui, sinon, ne les découvriraient pas et n'auraient pas les mêmes opportunités que les autres* ». La CGT Éduc'action réfute cette position et considère au contraire qu'**ils renforcent et reproduisent les inégalités sociales. À l'instar du marché du travail, ils sont particulièrement discriminatoires** et reposent, pour trouver des lieux d'accueil, essentiellement sur le réseau familial. L'argument consistant à dire que cela permettrait une meilleure orientation des élèves est aussi caduque dans la mesure où celle-ci se situe très en amont de ces périodes de stage.

Les aménagements consisteraient à remplacer les stages dans une seule entreprise par des expériences plus courtes dans plusieurs structures. Le MEDEF a même proposé d'organiser des visites groupées d'entreprises ! Rappelons que pour l'heure, il n'y aucune obligation de suivre les 2 semaines de stage dans une seule et même entreprise et chacun-e fait comme il-elle peut... Qui sera alors chargé-e de trouver ces entreprises, de l'encadrement et du suivi des élèves ? Avec quel budget se feraient ces déplacements et surtout sur quels temps de travail pour les personnels ?

Au-delà de ces aspects pratiques, ce qui interroge c'est **l'entêtement du ministre à vouloir maintenir un dispositif qui ne fonctionne pas** et de le remplacer par une usine à gaz toute aussi défailtante en termes d'encadrement et de sécurité.

La CGT Éduc'action rappelle que ces stages (de 2^{nde} mais aussi ceux de 3^{ème}) restent difficiles à trouver, sont non préparés et mal encadrés. Surtout, ils n'amènent aucune plus-value pédagogique et s'avèrent de plus en plus dangereux en termes d'accidents de travail, d'exposition aux produits dangereux ou de VSST.

Par conséquent, la CGT Éduc'action exige **l'abrogation de ces stages d'observation de troisième et de seconde (et expérimentaux en 4^{ème})**. Elle appelle également, avec la CGT, **l'ensemble des personnels à participer, le 28 avril, à la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail (proclamée par l'OIT) et à rejoindre les initiatives locales pour rappeler qu'on ne doit pas mourir au travail ou lors d'un stage, qu'on soit salarié-es ou élèves.**

Montreuil, le 24 avril 2026